



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 9 OCTOBRE 1829.

AFFAIRES D'ORIENT.

On s'abonne :
 A LYON, rue St-Dominique, n° 10 ;
 A PARIS, chez M. Alex. MESSIER, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENTS
 6 fr. pour trois mois,
 11 fr. pour six mois,
 et 60 fr. pour l'année,
 hors du dép't du Rhône,
 1 f. en sus par trimestre.

Les événements confirment les conjectures que nous avons publiées il y a quelques jours sur le nouvel aspect des affaires d'Orient. Voici les réflexions que le traité de paix dont la *Gazette d'Augsbourg* a donné les principales clauses, a inspirées aux journaux de Paris :

Le Journal des Débats :

Vous nous dites que le protocole du 22 mars est reconnu ; vous avouez enfin l'existence de ce fameux protocole dont les dangers furent, dans la dernière session, l'objet de si vives et si légitimes attaques devant la Chambre élective ; mais, vous rappelant avec quelle indignation fut accueilli le simple soupçon d'un traité qui, au lieu de consacrer cette indépendance de la Grèce achetée par tant de sang, de désastres et d'exploits, en perpétuant la vassalité, vous voulez bien nous apprendre que le protocole n'est reconnu que *sauf les négociations avec les puissances co-signataires du traité de Londres*. C'est-à-dire que le traité est reconnu et qu'il ne l'est pas. Comment en effet peut-on assurer qu'un acte existe, lorsque son existence est subordonnée à des stipulations ultérieures avec deux puissances telles que la France et l'Angleterre ? Il y a donc dans tout cela une contradiction inexplicable, ou, si la contradiction n'y est pas, la chose valait bien la peine que M. de Polignac nous fit toucher au doigt la possibilité de faire concorder deux propositions qui se repoussent, qui se combattent, et qui, jusqu'à l'explication demandée, paraîtront toujours inconciliables.

Et voyez quel beau rôle joue la France dans ce traité après son intervention dans les affaires de la Grèce, et son accession au protocole de Londres !

« Le passage libre par le Bosphore et les Dardanelles est assuré aux navires de toutes les nations qui ne seront point en guerre avec les Turcs » et les Russes. »

Que conclure de cet article du nouveau traité ? Une seule chose, c'est que les Russes auront exclusivement la clé des deux détroits, et que, non-seulement pour la France et pour l'Angleterre, mais encore pour toutes les autres nations, l'entrée et le commerce de la mer Noire n'auront lieu que sous le bon plaisir de la Russie. Nous n'entendons exprimer aucune défiance sur le caractère personnel de l'empereur Nicolas ; mais il s'agit des choses et non des hommes, et n'est-ce pas le comble de l'imprévoyance que de multiplier ainsi les chances de guerre entre deux grands peuples ? N'est-il pas évident que le désir assez naturel de détruire une concurrence commerciale peut fournir, tôt ou tard, un prétexte trop facile à une rupture, et que, dans tous les cas, la dignité de la France est odieusement compromise par le seul fait de la position dépendante et précaire à laquelle elle est ravalée par cette disposition du traité d'Andrinople ?

Et c'est cet instant que choisit la haute prévision de M. de Polignac pour faire rentrer en France les troupes que nous avons encore en Morée. Leur présence en ce pays pouvait donner de la consistance à nos prétentions et aux droits des malheureux Grecs. On les abandonne à eux-mêmes, on prive la France du dernier moyen qui lui restait de les soutenir, dans le moment où leur sort va être définitivement décidé, où on affaiblit sa propre influence dans les discussions que le remaniement du protocole du 22 mars doit nécessairement amener. Voilà comment M. de Polignac conçoit la politique ; oh ! que la puis-

sance qui nous a donné un tel ministre, doit être satisfaite de son ouvrage !

Même incertitude sur le sort de la Valachie et de la Moldavie dont les privilèges stipulés au traité d'Akermann, nous dit-on vaguement, sont rappelés et plus complètement assurés. Quelle sera la part de la Russie, dans cette surabondance de garanties accordées aux deux principautés ? C'est ce que l'on nous laisse soigneusement ignorer, précisément parce que nous avons le plus grand intérêt à le savoir.

Nous ne sommes pas plus avancés sur la connaissance des places et sur l'étendue du pays que doivent occuper les Russes jusqu'à l'acquiescement total de l'indemnité. Il n'y a qu'une chose qui soit claire dans le traité d'Andrinople, et qui perce à travers les réticences ministérielles, que les intérêts de la France et ceux de la Grèce y ont été sacrifiés, que notre influence y a été nulle, notre commerce dans la mer Noire mis en tutelle, et que l'Angleterre, à la suite de laquelle on nous traîne si misérablement, s'applaudit déjà d'une humiliation qu'elle semble partager, dans l'espérance de se relever, par ses propres forces, d'un servage ignominieux dans lequel, lorsqu'elle croira le moment venu, elle nous laissera nous débattre seuls.

Le Journal du Commerce :

Mahmoud a dû souscrire à toutes les conditions imposées par le général Diébitsch, ou se résigner à abandonner sa capitale et passer en Asie.

Probablement MM. les ambassadeurs d'Angleterre et de France lui auraient conseillé ce dernier parti plutôt que de sanctionner de leur approbation un traité qui ne conservait l'empire turc qu'un seul profit de la Russie. Mahmoud reconnaissant trop tard que MM. Gordon et Galleminot n'avaient ni troupes, ni vaisseaux pour lui rendre incessamment sa Turquie d'Europe, et qu'en passant en Asie il pourrait bien n'échapper au général Diébitsch que pour tomber dans les mains du général Paskévitch ; n'étant pas d'ailleurs bien assuré qu'il pourrait se dérober sain et sauf à la vigilance de ses propres sujets irrités, et réfléchissant enfin qu'il pourrait bien perdre avec la vie l'héritage entier de Mahomet, a mieux aimé se ranger à tout jamais sous la protection de la Russie, et dire aux Anglais et aux Français : « Vous n'avez pas voulu m'aider à faire vos affaires, permettez que je songe aux miennes. » *Le tout ou rien n'a pas été du goût du sultan. Il a songé d'abord à garder son sérail et préserver ses odalisques des indiscretions des cosaques ; et qu'ait-il fait en cela, si ce n'est imiter les puissans nababs de l'Inde sous leurs excellents amis les Anglais. Est-ce que les grandes puissances de l'Europe auraient aussi reconnu par hasard à la compagnie des Indes le privilège d'avoir des sultans pour tributaires, et pour ornemens de la cour de ses gouverneurs.*

Ce qu'il y a de pitoyable, c'est que le gouvernement français ne se soit pas aperçu à temps, quelque efforts qui aient été faits pour le lui montrer, qu'il ne s'agissait ici d'autre chose que de savoir si le nabab de Constantinople dépendrait de la Russie ou de l'Angleterre, et qu'on ne lui ait laissé d'autre mission que celle de faire accompagner par un ambassadeur français, l'ambassadeur anglais à Constantinople.

Ce qui pouvait arriver de plus humiliant à l'ambassadeur français, c'est qu'après n'avoir été employé qu'à défendre les seuls intérêts de l'Angleterre, il ne réussit pas même à les faire triompher, et qu'il eût toute la honte d'une entreprise manquée sans

avoir pu en aucun cas en profiter : or c'est précisément ce qui lui arrive.

Faibles Grecs ! c'est pourtant sur eux que retomberait le dépit que paraissent déjà avoir excité de si lourdes fautes, si l'épée de Nicolas n'était toute prête pour leur assurer un peu plus d'indépendance et un peu plus de territoire que leurs *sauveurs* n'avaient voulu leur en donner. Il vient d'être pris en effet sur-le-champ la vigoureuse résolution de retirer de Morée le détachement de troupes françaises qui y restait. Il faut absolument que les choses s'arrangent pour que la France n'ait pas même l'honneur d'avoir coopéré jusqu'au bout à la délivrance de la Grèce. C'est au moment où le général Diébitsch vient de la faire sanctionner par Mahmoud lui-même, que nous nous retirons avec humeur, comme si nous voulions dire aux Grecs : Réjouissez-vous sans nous, nous ne voulons être pour rien dans votre délivrance.

Le Constitutionnel.

N'est-il pas évident qu'un traité qui a de pareilles bases met la Turquie d'Europe à la merci de la Russie ? Les principautés gouvernées sous l'influence des czars, la Serbie elle-même, qui borde l'Autriche sur une longue étendue de frontières, soumise au même régime ; les forteresses de la Valachie et de la Moldavie exemptées de garnisons turques, et par conséquent à la disposition des Moscovites ; pour plus de sûreté, la démolition de Giurgewo, seule forteresse sur la rive gauche du Danube qui pourrait opposer quelques obstacles à une autre invasion de la Russie : voilà pour l'Europe. A ces conditions, et en admettant qu'ils évacuent bientôt la Turquie européenne, les Russes pourront, quand bon leur semblera, et sans coup férir, s'en emparer de nouveau.

Mais ce n'est pas encore assez que d'être maîtres de la Turquie d'Europe, les Russes se sont adjugés en Asie trois positions au pied du Caucase, qui ont le quadruple avantage de leur donner les moyens d'avoir la main sur une partie de la Turquie d'Asie, de tenir en respect et de menacer au besoin la Perse, de considérer d'un oeil scrutateur les possessions anglaises dans l'Inde, et d'agrandir leur territoire sur les rives asiatiques de la mer Noire. Voilà donc l'empire ottoman à la discrétion de la Russie.

Ce n'est pas tout : le passage libre par le Bosphore et les Dardanelles est assuré aux navires de toutes les nations qui ne seront point en guerre avec les Turcs et les Russes ; d'où il suit bien clairement que les Russes, et non plus les Turcs ni les Anglais, seront maîtres des deux Bosphores, et que les vaisseaux britanniques n'entreront dans la mer de Marmara et ne pourront pénétrer dans la mer Noire que sous le bon plaisir de l'empereur de Russie. Les vastes projets de Catherine ne se trouvent-ils pas de la sorte complètement réalisés ?

Il ne faut donc point s'étonner des bruits qui circulent déjà relativement à l'Angleterre. On dit que cette puissance est résolue à s'opposer, par tous les moyens, à une paix si onéreuse pour la Turquie et si préjudiciable aux intérêts des trois royaumes ; une lettre de Londres, du 4 octobre, qui nous parvient à l'instant, est conçue en ces termes :

Londres, 4 septembre.

« Hier soir, après la Bourse, on a fait courir le bruit que la paix était signée entre la Russie et la Turquie, au grand mécontentement de M. Gordon, parce qu'il paraît que les Russes pourront, à l'avenir, empiéter sur notre commerce. M. Gordon devait, dit-on, faire de nouveau de grands efforts pour que nos intérêts fussent à couvert ; et, en cas

de non-réussite, il avait l'ordre du gouvernement anglais d'annoncer la guerre aux Russes et aux Turcs. Cette nouvelle a jeté l'alarme à Lloyd. Tout le monde prend part à cette révolution diplomatique. Si le ministère ne s'empresse pas de démentir les bruits qui courent, la stagnation de nos affaires commerciales deviendra de plus en plus grande, et les banqueroutes se multiplieront. Déjà plusieurs maisons de Liverpool ont suspendu leurs paiemens; deux de ces maisons font banqueroute de 700,000 livres sterling. »

Le Courrier français.

Dans cette apparente modération, qui renonce à l'éclat du triomphe et se contente d'un tribut inférieur aux frais de la guerre on reconnaît bien vite le dédain de la force qui s'attache plus aux réalités qu'aux prestiges, et qui néglige volontiers la vaine ostentation du triomphe pour acquérir un vaste agrandissement de pouvoir. Il n'est point encore bien certain que les Russes ne soient point entrés ou n'entrent point à Constantinople; un acte isolé d'agression, une émeute peuvent leur en fournir l'occasion. Une armée qui campe aux portes d'une ville, ne manque jamais de prétexte pour l'occuper, quand tout dépend de la volonté du chef. Mais, en admettant que les Russes, satisfaits d'avoir vu Mahmoud à leurs pieds, lui laissent sa capitale où son autorité est à peine reconnue, qu'ils aient commencé à se retirer sur Andrinople, comme le dit ce soir la *Gazette*, que fait cette vaine formalité de l'occupation de la capitale, si l'empire ottoman, livré à leur discrétion, subit la loi inexorable du vainqueur, et cesse d'exister comme empire? Le traité, tel que l'annonce le *Moniteur*, est l'équivalent de la conquête et d'un démembrement, car il importe assez peu que la Turquie continue de figurer sur la carte, si elle a cessé d'avoir place parmi les puissances.

Si la Russie, dans l'origine de cette guerre, a paru attacher quelque prix à convaincre l'Europe de sa modération, elle a bien changé d'attitude depuis que la victoire a couronné ses efforts. Voyez avec quelle brusquerie a été conelu ce traité de paix qui renferme peut-être une guerre européenne. Quelques conférences entre celui qui dictait la loi et celui qui la recevait, ont suffi. Les ambassadeurs anglais, français, autrichien, étaient à portée des négociateurs; on les a laissés s'agiter, s'épuiser en efforts pour qu'on daignât s'apercevoir qu'ils étaient là. Tout a marché comme si l'Europe n'avait aucun intérêt dans ces graves questions. La Russie a pris tout ce qu'elle voulait, elle a réduit la Turquie à l'état de vassalité, elle a forcé le sultan à être au besoin un instrument hostile contre les ennemis du czar. Maintenant, que l'Europe s'inquiète, se plaint, s'irrite; peu importe, tout est réglé. La Russie est satisfaite; c'est à l'Europe à se résigner.

Ce dévouement est une dure et tardive leçon pour le duc de Wellington et pour le prince de Metternich.

Un jeune homme, arrivant de Provence, était arrêté hier matin devant la façade de l'Hôtel-de-Ville, et considérait cet édifice avec toute l'attention de quelqu'un qui n'a jamais rien vu de pareil. Il est abordé par un Monsieur bien mis qui lui demande s'il est étranger comme lui, et si dans ce cas il aurait pour agréable qu'il l'accompagnât dans la visite de ce que Lyon renferme de curieux. Notre jeune homme accepte avec empressement une offre aussi polie et l'on se met en course. En parcourant les divers quartiers de la ville on se fatigue. On entre dans un café pour se reposer et se rafraîchir. Le jeune méridional paye galamment la dépense. Bientôt le comédiant inconnu, qui disait être de Grenoble, propose d'aller voir la grosse cloche de St-Jean. On y consent, mais avant de se diriger vers la cathédrale, l'obligé Grenobleis prie son compagnon de l'attendre quelques instans, ayant à s'acquitter d'une commission dans le voisinage. Il ne fut pas long-tems absent. A son retour, les deux curieux prennent le chemin de St-Jean. Ils sont rencontrés par un ami de l'officieux *Cicerone* qui s'informe du but de la promenade et qui se met de la partie. Ils arrivent tous trois à l'église, montent l'escalier du clocher. On sait qu'il est très-sombre. Le serviable Grenobleis et son ami prennent le confiant Provençal par le bras, afin de le guider au sein de l'obscurité dans laquelle on se trouvait. Ils parviennent ainsi serrés au sommet du clocher. On

jeté à peine un coup-d'œil sur l'objet qu'on venait visiter, et l'on se hâte de descendre. En sortant de l'église, les deux amis se souviennent qu'ils ont à vaquer à quelques affaires, et quittent leur compagnon en lui donnant rendez-vous pour l'après-dîner. Mais lorsque celui-ci veut payer son passage au pont Volant, il s'aperçoit qu'on l'a débarrassé d'une bourse contenant 80 francs. Cela lui explique les attentions bienveillantes dont il avait été l'objet de la part des deux inconnus, et lui apprend que pour être dévalisé, le fourré d'un bois n'est pas un lieu plus propice que l'escalier d'un clocher.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Thizy, le 6 octobre 1829.

Le jeudi 17 septembre dernier, un événement des plus déplorables a plongé dans le deuil et la tristesse, non-seulement les enfans, parens et amis des malheureuses victimes, mais encore tous les négocians et les personnes notables de la petite ville de Thizy (Rhône) et des communes voisines.

M. Thivend, négociant distingué, associé d'une des premières maisons de commerce de nos environs, dont le principal manoir est à Riorges, près Roanne (Loire), habitait Thizy avec madame son épouse, où il gérait une partie considérable du commerce de la société sous la raison de commerce de Jars, Thivend-Marchand et Comp^{te}. Ces deux époux partirent pour se rendre à Lyon, le jeudi 17 septembre, à cinq heures du matin; ils faisaient l'un et l'autre toutes les semaines ce voyage, mais à cheval. Ce jour-là malheureusement il leur prit envie d'essayer une voiture qu'ils avaient depuis trois jours. A vingt minutes de Thizy, et précisément sur le pont de Marnanton, entre Thizy et St-Jean-Labassière, l'un des deux chevaux attelés à leur voiture s'étant écarté de l'étroit passage qu'offre ce pont, culbuta dans un pré à gauche du pont, et entraîna avec lui le cheval attelé à son côté, et la voiture dans laquelle M. et Mad. Thivend. La chute fut telle que la malheureuse dame fut arrachée brisée et sans vie de dessous les morceaux de cette voiture, par M. Perrin, négociant à Thizy, qui la suivait à cheval; et son mari, moins heureux qu'elle, lui a survécu jusqu'au 25, mais dans un état pitoyable.

Le 26 septembre, les habitans de la ville de Thizy ont rendu, avec douleur, les derniers devoirs au négociant probe, au modèle des maris et au meilleur des pères, en le réunissant à son épouse chérie dont il a ignoré la mort.

Le pont de Marnanton, journellement fréquenté, est d'une ancienne et très-mauvaise construction, sans parapet et même sans chasse-roues. Grâce au malheureux accident, on vient d'y placer trois pierres ou espèces de bornes, qui s'élèvent de huit à dix pouces au-dessus du sol; on a le tems d'en placer d'autres de l'autre côté, lorsque quelque personne notable aura été victime du même accident. Rien n'est plus triste que nos routes ou plutôt nos sentiers!

Thizy est un point central de commerce et de fabrique, où s'expédient les produits des filatures et d'autres établissemens du Nord, de l'Alsace et de toute la France. Ces produits sont vendus, à Thizy, aux fabricans de vingt à trente communes environnantes, qui viennent à leur tour vendre à Thizy ces mêmes produits fabriqués, qui, de là, sont expédiés sur tous les points.

Le commerce de Thizy est donc avantageux pour toute la France; cependant nulle route praticable n'aboutit à cette ville; la seule route de Thizy à Pin-Bouchin, par Marnanton, St-Jean et Amplepuis, permet de communiquer avec Lyon, et son mauvais état force les voituriers à mettre trois ou quatre chevaux à une voiture chargée de 2000 à 2400 livres. De Thizy à Villefranche, la route est impraticable; celle de Thizy à Chausoilles, par Cours et Belmont, est dans le même état; sur cette dernière route et à environ soixante toises au nord du bourg de Cours, il existe un pont construit en 1825, qui menace ruine et sera bientôt détruit, faute de remblais nécessaires et de murs latéraux. La route de Thizy à Charlieu ne vaut pas mieux, et celle de la même ville à Roanne est parfaitement entretenue sur le département de la Loire, mais en très-mauvais état et sans réparation sur le département du Rhône.

Il a été ouvert une superbe route de Charlieu à la Clayette, par Château-Neuf (Saône-et-Loire), où l'on

construit un pont dans ce moment. Cependant cette route n'est fréquentée que par quelques piétons et par les voitures des maisons de MM. de Drée; M. le marquis de Drée a son habitation près la Clayette; M. le vicomte, son fils, habite Château-Neuf, et ce dernier a épousé Mlle du Rosier, de Roanne. Doit-on s'étonner de voir ouvrir une semblable route?

Malheureusement nos montagnes sont sans châteaux; on n'y voit que carderies, fabriques, blanchisseries, usines de toutes sortes; ainsi nous ne pouvons pas espérer une amélioration dans nos routes.

Nous avons cependant des percepteurs de contributions, des receveurs de droits réunis: que deviennent donc nos deniers? malheureux habitans des montagnes!

Cependant il est un remède à tous maux. Dieu veuille que M. le comte de Brusses ou quelques autres personnages de ce genre deviennent propriétaires de quelques terres considérables dans nos environs, et nous verrons de belles routes sur tous les points.

Nous devons cependant rendre hommage à M. de St-Victor, maire de Roanne, dont le zèle et les sacrifices qu'il a faits pour l'entretien et l'embellissement des routes sont au-dessus de tout éloge; malheureusement ses efforts ne sont pas secondés.

PARIS, 7 OCTOBRE 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

Il doit y avoir ce soir une réunion de notables citoyens de Paris. Cette assemblée a pour objet de donner de l'unité aux différentes mesures prises jusqu'à présent pour fonder l'association parisienne sur le mode de l'association bretonne. La *Gazette* ne manquera pas de crier au comité-directeur.

— On disait hier d'après des avis de New-York et le rapport d'un capitaine Américain, que 400 cavaliers mexicains s'étaient joints aux troupes espagnoles débarqués à Tampico. Cette nouvelle qui, si elle était vraie, aurait une grande importance, nous paraît très-heureusement être un peu suspecte. On sait avec quelle légèreté les journaux américains accueillent des rapports que des capitaines quelquefois mal informés, se plaisent à leur faire au retour d'un voyage où ils n'ont, le plus souvent, recueilli que des bruits sans fondement.

L'armée mexicaine se compose de plusieurs petites armées stationnées dans les districts et toutes dévoués aux intérêts personnels des chefs qui les commandent. Guerréro, dans le district de Mexico, compte sous ses ordres dix à onze mille hommes d'excellentes troupes. Santa-Anna, à la Vera-cruz, est à la tête de sept mille soldats dont la tenue est magnifique. En général, les troupes mexicaines sont excellentes; on les nomme les Russes de l'Amérique centrale, mais ce sont des officiers expérimentés qui leur manquent, et en présence d'une invasion, les bons chefs ne manquent pas souvent aux bons soldats. Deux régimens de cavalerie, qui sont déjà distingués dans la guerre civile, sont dit-on, comparables pour la tenue et la discipline, à nos beaux escadrons de la garde, et les personnes qui ont vu le pays, nous ont assuré que jamais elles ne croiront, quelque soit la détresse du Mexique, qu'une nation aussi guerrière, et des soldats aussi dévoués, consentent à passer sous le joug espagnol. On calcule que le gouvernement pourra réunir contre l'invasion trente à trente-cinq mille hommes de troupes régulières d'infanterie et de cavalerie.

Santa-Anna, contre le patriotisme duquel on a élevé d'injustes soupçons, est tout à fait dévoué à Guerréro. Il ne cache pas les prétentions à la présidence, mais il a défendu à ses partisans, de songer à son élévation avant le terme marqué au pouvoir de Guerréro. Tant que l'accord de ces deux chefs subsistera, aucune division ne sera à craindre dans le Mexique. La force morale de toute la république, et la puissance matérielle dont elle peut disposer, est entre leurs mains. Il ne serait pas impossible que l'ordre de laisser débarquer les Espagnols ait été donné par eux, pour mettre, par un calcul de politique, les Mexicains en contact avec un péril qu'ils ne pourraient redouter qu'en le voyant en face. Qu'on se rappelle la tentative d'Iturbide et l'accueil trompeur que l'adresse mexicaine ne lui fit que pour le perdre plus facilement. La finesse de ces

peuples égale quelquefois leur bravoure, et peut lutter peut-être avec cette perfidie européenne que nous avons su déployer dans nos guerres civiles.

Autre lettre.

La Gazette d'Augsbourg, mieux instruite que celle prétendue de France, et même que le *Moniteur*, nous donne probablement les véritables conditions de suspension d'armes entre la Porte et la Russie. Celle-ci garde, en toute propriété, Anapa, Poti, Akaltzick et Akalkalaki, autrement tout le pourtour du golfe d'Azof, espèce de bassin fermé par un goulet et les côtes nord-est et nord-ouest de la mer Noire, presque la moitié de son littoral. Plus, disent des lettres particulières, elle acquiert le droit d'y naviguer seule armée en guerre, et conséquemment de changer Constantinople en sous-préfecture de Pétersbourg, puisqu'à chaque moment, à chaque vent du nord, elle aura la possibilité de venir, sans obstacles, s'embosser inopinément devant cette ville, et de tirer à boulet sur le sérail, ou à mitraille dans ses jardins. Inconvenient attaché, il est vrai, à toute capitale maritime, et que Naples ressentit cruellement plusieurs fois, entre autres, lorsqu'en 1786 Acton et la reine Caroline, voulant obliger un capitaine de frégate française, stationnant dans le port, à mettre ses poudres à terre, celui-ci fit branle-bas, vint s'établir en face du palais et força ses adversaires à capitulation; mais au moins le sultan pouvait obvier à pareil danger en tenant une flotte sous voile. Cette défense n'existe plus. Voilà pour l'onde amère. Voyons pour le continent.

Les principautés et Silistria sont occupées, à ce qu'il paraît, pour dix années. Turnul, Kalé, Giurgevo, Braïlow, ligne militaire du Danube, comparable, autant que des places turques peuvent l'être à des places françaises, à notre ligne de Flandre, sont rasées sans possibilité de réédification, et les cinq districts séparés de la Serbie réunis aux autres, afin de composer une masse grecque plus compacte et prête à se révolter au premier signal. En sorte que désormais la Russie, rapprochée de cent lieues, maîtresse des passages du Danube, dispensée de tout siège sur la rive droite, et sachant à présent comment on tourne le Balkan, sera de nouveau en six semaines devant Constantinople toutes les fois qu'elle le voudra. On appelle cela une paix. Il me semble qu'il n'y eut jamais plus continue, plus traîtresse, plus profitable guerre. La victime est liée. Qu'importe le moment où on l'immolera! Aussi, dit-on, que la France et l'Angleterre protestent, et, pour comble de ridicule, que le sultan les répudie. Belle conclusion et digne de l'exorde!

Et c'est dans cette circonstance, à cette époque climatérique, lorsque les jalousies se réveillent, lorsqu'il en peut ressortir certainement une conflagration générale, que le journal, l'expression de M. de Polignac, vient nous apprendre que notre gouvernement n'est point un gouvernement de majorité, qu'il méconnaît le pouvoir de l'opinion, qu'il exprime enfin à découvert une vieille et rancuneuse volonté. O têtes gonflées du vent de la folie.

La France n'a pas un gouvernement de majorité! Qu'est-ce à dire? ou plutôt n'est-ce point avouer sans détour que l'on veut restreindre le mouvement par et pour quelques sommités sociales, dont les désirs, les cupides intérêts sont en opposition à ceux de la masse. Désirs, intérêts alliés de plus à cet orgueil, de tous les vices humains celui qui se déroute le moins et meurt le dernier. En effet, toutes les fois que cette faction des sommités a eu le pouvoir, elle n'a proposé que des lois empreintes de ce péché capital, et fondées sur l'expulsion du plus grand nombre; comme la loi d'ainesse sacrifiant la famille à une unité; comme les lois municipales et départementales, fondées sur l'élimination des cinq sixièmes de ceux qui, de sens et de droit, devaient coopérer aux élections. Au reste, cette fureur de restriction est de l'essence du parti qui adopte les idées que nous combattons. Je ne sais comment ils font, disait Rivarol, dès 95, en parlant des réfugiés à Hambourg, mais lorsqu'ils sont deux ils s'épurent. Ainsi, de restriction en restriction, d'épuration en épuration, on nous amènerait à ce que l'on veut, au gouvernement, non d'un seul, ne nous y trompons pas, mais de quelques-uns, à un gouverne-

ment à l'autrichienne où l'empereur, chef en principe, laisse en fait toute sa puissance aux mains d'une centaine de privilégiés.

Voilà pourquoi il existe un attrait instinctif, un si merveilleux accord entre ce parti et le jésuitique; l'un et l'autre étant établis au religieux et au civil sur les mêmes bases. Les jésuites ne sont point, ainsi qu'on le croit ordinairement, amateurs du pouvoir absolu d'un souverain, mais bien d'une puissance absolue d'agrégation encore plus funeste s'il est possible, d'une oligarchie théocratique très-semblable à celle des prêtres Egyptiens, et qui aurait le même résultat celui d'abrutir les nations et d'enchaîner le pouvoir exécutif à ses volontés, soit par force, soit par séduction, soit par alliance avec tout ce qui l'entoure ainsi que le fit cette corporation de Memphis, qui finit par mettre ses rois en complète tutelle et les obliger à lui rendre compte des actes les plus indifférents de leur vie. Ils prétendent, disent-ils, gouverner par la science, dans laquelle toutefois ils n'ont pas beaucoup profité depuis leur rétablissement; mais cette science ils ne la veulent que pour eux et en s'abaissant par degrés dans quelques chefs de file pareils aux initiés de la terre des Pharaons. Car, enfin, il faut bien que ceux *centeniers* ou *déceniers* qui gouvernent despotiquement leur brigade et sont chargés de penser et d'agir pour elle en sachent un peu plus que les gouvernés. A tous le savoir est dispensé avec une prudente parcimonie, les interdictions de lectures sont nombreuses. Vous rappelez-vous cette histoire d'Hérodote, dans laquelle il vous raconte que les Scythes ayant aveuglé plusieurs milliers de leurs esclaves se contentèrent d'en éborgner seulement quelques-uns pour qu'ils pussent conduire encore les autres? Ne serait-ce pas ce qu'on veut nous octroyer. Don funeste et avilissant que le génie des Français repoussera toujours. Il est si vrai que l'oligarchie est le mode de gouvernement, le vrai fonds de l'affaire, le reste n'étant qu'une trompeuse superficie, que l'obéissance passive à la cour de Rome, quoique comprise dans les vœux apparens, ne fut jamais pour ces audacieux congrégans qu'un moyen et non un devoir. Ils se sont révoltés contre elle à la Chine, au Paraguay, en Russie, en Silésie où malgré leur abolition ils continuèrent à rester en corps organisé; enfin, toutes les fois que la désobéissance leur a convenu. Jamais ils ne reconnurent la bulle de suppression de Ganganelli; tandis qu'aucun ordre aboli avant eux par des arrêts identiques n'a douté de leur validité. Pour de vrais religieux le pape était le chef réel, le pilier du monument; et pour les fils de Loyola simplement un support auxiliaire. Tout-à-fait politiques dès leur naissance, étendant leurs racines sur les choses de ce monde, dans les cabinets des rois, beaucoup plus que dans l'église; ils ne peuvent être autrement, car ils cesseraient en se modifiant d'être jésuites et deviendraient moines, appellation et qualité qu'ils ont toujours dédaignées. C'est ce que comprit bien le fameux Ricci, lorsque repoussant des changements à ses statuts dont on se serait contenté mais qui l'eussent fait descendre au rang d'un général de camaldule ou de carmes déchaussés; il aima mieux prononcer lui-même son arrêt en écrivant ces mots fameux, *Sint ut sunt aut non sint*.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails pour montrer que si c'est religieusement que l'on protège les jésuites, la protection est dangereuse même pour la religion et son unité administrative; si c'est par politique, comme cette directrice toute mondaine n'écoute que des intérêts bien ou mal entendus et souvent des passions, il faut que l'expérience déssille les yeux des protecteurs. Qu'ils se rappellent que le confesseur de Victor Amédée, sorti de cet ordre qui s'était emparé de toutes les consciences royales, ne put mieux, étant au lit de mort, témoigner sa reconnaissance et son affection à son illustre pénitent, qu'en lui conseillant de ne plus prendre de directeur parmi ses confrères; à leur grand dépit Victor Amédée suivit le conseil, prit un barnabite et s'en trouva bien.

—M. de Villèle paraît être bien certainement à Paris et très-consulté. On assure que samedi dernier, jour où l'on reçut les graves nouvelles d'Orient, il s'est rendu deux fois à St-Cloud. En général on s'attend à quelques changements dans le personnel du ministère au retour du voyage du roi à Compiègne. C'est dans ce château redouté de la gent à porte-feuille qu'ont été presque toujours résolues les disgrâces.

Il semble aussi bien difficile que ce qui se passe en Turquie n'amène pas une dislocation de l'administration anglaise. On a vu des peuples consentir à être gouvernés par des criminels, des fripons, mais jamais par des sots. Or, Wellington a été pris trop bêtement pour dupe. Cependant je ne puis croire, ainsi qu'on l'a dit, que la direction tombe toute entière aux mains des torys. Ce serait irriter l'Irlande, s'obliger à la contenir, et gêner encore une liberté de mouvement plus que jamais nécessaire. Pour bien prévoir, il faudrait connaître la somme des événements actuels, et, comme en tout avec fait par des délinquants, on ne nous les déroulera que partiellement.

P. S. 4 heures du soir. — Quelques personnes prétendent que si les flottes anglaises et françaises menacent d'entrer dans les Dardanelles, c'est qu'outre la paix une alliance est conclue entre le Sultan et Nicolas.

M. le prince de Polignac, ministre des affaires étrangères, est parti ce matin pour Compiègne. Son Exc. sera de retour après-demain à Paris.

—On annonce que S. A. R. le grand-duc Constantin est arrivé le 4 à Bruxelles, et qu'il est descendu au palais de S. A. R. le prince d'Orange. (*Gazette des Pays-Bas.*)

—L'adjudication des travaux pour la construction d'une salle provisoire destinée aux séances de la chambre des députés, dans le jardin du palais Bourbon, a eu lieu. Les devis des architectes portaient les dépenses à 154,000 fr., mais elles ont été adjugées à 114,000 fr. La salle doit être livrée aux questeurs le 20 décembre prochain, sous peine par l'adjudicataire de payer 1000 fr. d'indemnité pour chacun des cinq premiers jours de retard, et 2000 fr. par jour pour délais qui commencent à courir après le cinquième.

—Des lettres de la basse Moselle, et qui vont jusqu'au 14 septembre, regardent comme tout-à-fait perdues les espérances d'une récolte même médiocre. Les raisons rouges des meilleures côtes ne sont qu'à moitié mûres.

—M. O'Connell, membre du parlement et de la célèbre association catholique, est arrivé le 3 octobre à Bruxelles.

—On mande des frontières de la Serbie, sous la date du 19 septembre, que les avant-postes des troupes russes occupaient le monastère de St-Stéfano (St-Etienne), à deux lieues de Constantinople; et que les Turcs à Belgrade s'attendaient à chaque instant à recevoir la nouvelle que la capitale même avait été conquise par l'armée russe.

—L'ordonnance royale qui appelle M. Ravez à la chambre des pairs est du 10 août. Il y a bientôt deux mois que M. de Lagoi, membre de la chambre des députés, est décédé. L'article 10 de la loi du 29 juin 1820 porte: « En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, les collèges électoraux seront convoqués dans le délai de deux mois, pour procéder à une nouvelle élection. »

Ainsi nous devons nous attendre à voir publier avant le 10 octobre, l'ordonnance qui convoquera le collège du département de la Gironde, et celui de l'arrondissement de Tarascon.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRONTIÈRES DE LA SERBIE.

11 septembre.

Il paraît que les pachas, les ayans, les gouverneurs subalternes et les tenanciers de fiefs militaires dans la partie occidentale de l'empire ottoman, se proposent de résister par tous les moyens possibles à l'invasion de ces contrées par les Russes.

Ils accusent le sultan de lâcheté, et les Francs de l'avoir conduit à sa perte. Maintenant, en effet, il semble que Mahmoud ait tout-à-coup perdu cette énergie de caractère que l'on avait d'abord admirée.

Il n'en sera pas ainsi des Macédoniens turcs et des Albanais belliqueux, et Moustaf, pacha de Scodra, semble décidé à faire tête à l'orage. Les Asiatiques, qui ne savent qu'égotter, ayant abandonné le camp du grand-visir, il est probable que ce poste est maintenant au pouvoir des Russes. Ce sera encore, si l'on veut, une des conquêtes du général Diébitsch qui prend des villes sans coup férir, et dont cette année les succès ne se comptent que par les défactions des Turcs.

Le pacha de Scodra, qui commande plus de 25,000 Roméniotes, vient d'occuper Sophia, résolu de s'y défendre. Il peut sans nul doute être battu, mais il ne sera pas pour cela vaincu, et on ne le verra pas, fuyard imbécille, tendre des mains suppliantes à ses ennemis. D'après un accord conclu entre les visirs, pachas et ayans de la Bosnie, de la Macédoine, des Albanies et de l'Herzégovine, il a été convenu que s'ils se trouvaient inférieurs aux Russes sous le rapport de la tactique militaire, ils se défendraient pied à pied dans les bois, entre les ravins, en haïdours ou brigands, voulant faire une guerre de partisans jusqu'à extinction. Si un pareil zèle se soutient, les Moscovites sont loin d'avoir soulevé la Turquie, et il pourrait bien surgir de cette anarchie quelquel homme d'un tout autre caractère que Mahmoud II.

On dit que les Lazos ont obtenu des avantages importants contre le général Paskévitch, et on vent même qu'il ait évacué Erzeroum. Rien de tout cela n'est prouvé, mais il suffit

de ces bruits répandus adroitement pour relever le courage abattu des fidèles. Déjà on répète dans les cafés que le grand-seigneur n'était pas digne de commander les vrais croyans, qu'il a violé les lois des ancêtres, qu'il s'est fait Dgiaour, et que ses traités ne seront pas exécutés par les vrais Musulmans. Ces faits sont graves, et ils le sont d'autant plus qu'on accuse les Anglais et les Francs en général d'être les auteurs des calamités de l'empire ottoman.

Nous sommes informés que les pachas de Widdin, d'Orsowa et de Belgrade, se sont engagés par serment à défendre, jusqu'à la mort, les places qui leur sont confiées : à rejeter les firmans qu'on leur adresserait pour y recevoir les Russes ; à leur faire au contraire la guerre en toutes circonstances soit par des invasions, soit par des surprises, ne voulant accepter ni paix ni trêve à l'avenir, à leurs riches et périls.

La nouvelle de l'occupation d'Enos par les Moscovites a porté l'exaspération dans les esprits, qui restèrent tranquilles lorsqu'ils apprirent l'année dernière, le débarquement des Français en Morée. En effet, l'état de la question actuelle est tout autre, c'est la destruction de l'empire turc, soit par la force, soit par le tems, ce qui est plus dangereux pour les Mabométans parce que le succès devient alors plus assuré.

On écrit directement d'Andrinople, que les militaires russes s'attendent à recevoir de grandes récompenses pécuniaires. On assure que c'est sur les sommes que doit payer la Turquie, que seront prises les gratifications que l'empereur Nicolas destine au comte Diébitsch, aux généraux et officiers supérieurs de l'armée de Roumélie qui se sont le plus distingués pendant la campagne.

La même chose eut lieu lors du traité de paix avec la Perse; ce fut sur l'indemnité de guerre payée par cette puissance, qu'il fut compté un million de roubles au général Paskéwitz. Les autres généraux du corps d'armée de Géorgie reçurent aussi des sommes plus ou moins considérables.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Dans une annonce que contient votre numéro du 4 octobre, il est dit, à propos du zinc laminé, dont cette annonce a pour but de propager l'emploi : *M. Dupasquier, architecte, ayant voulu s'assurer de la solidité du zinc comparativement au plomb, a soumis ces deux substances à l'épreuve des acides, et s'est convaincu que le zinc l'emporte de beaucoup sur le plomb.*

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, que j'ai déjà démenti dans le *Journal du Commerce* ce qui est dit à mon égard dans cette annonce. J'ai fait à la vérité quelques expériences comparatives sur le zinc et le plomb, mais je n'en ai encore obtenu aucun résultat positif, et il est faux de dire que j'ai soumis le zinc à l'action des acides et que je lui ai reconnu une grande supériorité sur le plomb.

J'ai l'honneur, etc.

DUPASQUIER, architecte.

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

CHARLES GOSSELIN, libraire de S. A. R. *Mgr. le duc de Bordeaux*, rue St-Germain-des-Prés, n° 9,

ÉDITEUR

Des *Oeuvres complètes de Sir Walter Scott*, 67 vol. in-8°, avec gravures; 150 vol. in-12, sans gravures; 80 vol. petit in-12 sur pap. Jésus vél., avec plus de 200 gravures, vignettes ou cartes géographiques;

Des *Oeuvres complètes de J. Fenimore Cooper, Américain*, 32 vol. in-2; 27 vol. petit in-12, sur pap. Jésus vél., avec gravures, vignettes et cartes géographiques;

Des *Romans anglais d'Horace Smith*; des *Romans irlandais de M. Banim*; des *Romans écossais de Sir Edward Maccauley*; des *Romans espagnols de Don Telesforo de Trueba*; des *Romans suisses de Zschokke*, etc.;

Des *Romans de Victor Ducange*, *Rey-Dussueil*, *Ferdinand Denis*, *Michel Raymond*, etc. etc.

De la *Collection des Auteurs classiques latins*, avec *Commentaires et Index*, format in-12;

Des *Oeuvres complètes de M. Alphonse de Lamartine*, in-8°, in-18, in-52;

Des *Oeuvres complètes de Victor Hugo et Alfred de Vigny*;

De la *Biographie universelle abrégée*, en un seul vol. in-8° de 3500 pages;

Des *Vues pittoresques de l'Ecosse*, un vol. in-folio, avec 72 planches.

TRAITÉ COMPLET DE LA METHODE JACOTOT,

RENDUE ACCESSIBLE A TOUTES LES INTELLIGENCES,

Ou *Manuel pratique et normal*, dans lequel la Méthode explorée dans les sources mêmes de sa découverte, l'auteur, suivi pas à pas, y est développé, comment de manière à mettre au plus grand jour la théorie et la pratique de ce nouveau mode d'enseignement, à en assurer l'exécution jusque dans ses moindres détails; ouvrage dédié aux pères de famille, à tous ceux qui s'occupent d'éducation, par M. A. Durietz, membre, etc. Prix : 3 fr. A Paris, chez Delalain, Dureuil, Delaunay,

Mongis, etc; et chez l'auteur, rue St-Dominique, n° 37, quartier des Invalides.

Voici un de ces livres consciencieux dont la clarté, la précision justifient pleinement le titre : rien d'aussi complet n'avait encore été publié en faveur d'une méthode qui ne laissait à désirer que sous le rapport des développemens, et qui, dans cet ouvrage, sont combinés d'une manière tellement palpable, qu'il suffit de les lire pour comprendre la méthode, et, qu'à ce titre, il est devenu le *vade mecum* de tous ceux qui désirent l'exécuter avec succès. (2907)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Aux termes d'un acte passé devant M° Démophile Laforest. et son collègue, notaires à Lyon, le vingt-huit septembre mil huit cent vingt-neuf, enregistré le lendemain, et transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, Clément Lombard, postillon, demeurant au Moulin-à-Vent, commune de Venissieu, (Isère), époux de Marie Sude, a vendu au prix de douze cents francs, outre autres charges désignées audit acte, à Jacques Rochon, propriétaire-cultivateur, demeurant audit lieu du Moulin-à-Vent, susdite commune, une terre située au territoire de *Combe-Blanche*, commune de la Guillotière, de la contenance d'environ 19 ares 39 centiares, confinée par immeubles des sieurs Guichard, Rochon, Michel Cumin, et par le chemin de Venissieu.

Le propriétaire originaire dudit immeuble est Bathélemy Cumin, décédé agriculteur à la Guillotière.

Benoite Cumin, femme de Vincent Cordier, cultivateur à Venissieu, et Anne Cumin, femme de Joseph Jourdan, cultivateur à la Guillotière, fille dudit sieur Cumin, ont succédé à leur père dans la propriété dudit immeuble.

La femme Cordier a vendu sa portion à Joseph Jourdan; et Joseph Jourdan, avec lui son épouse, a transmis ladite terre au sieur Lombard,

Ledit sieur Rochon désirant purger ladite terre des hypothèques légales dont elle pourrait être grevée, a, le premier du courant, fait déposer au greffe du tribunal civil séant à Lyon, une expédition dûment collationnée de son titre d'acquisition, dont extrait, dressé à la forme légale, a été de suite affiché par le greffier dans l'auditoire dudit tribunal au tableau à ce destiné, pour y rester le tems prescrit.

Par exploit de Boissat, huissier à Lyon, du neuf du courant, lesdits dépôt et affiche ont été dénoncés et certifiés à M. le procureur du roi près ledit tribunal; et, par exploit de Richerand, huissier à Venissieu, semblable dénonciation a été faite à la femme du vendeur, avec déclaration qu'à défaut d'inscription, dans le délai de deux mois, sur ledit immeuble, des hypothèques légales qui pourraient le grever, cet immeuble en sera définitivement purgé et affranchi; et, en outre, avec déclaration à M. le procureur du roi que tous ceux du chef desquels il pourrait exister sur ledit immeuble des hypothèques légales subsistantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, ledit sieur Rochon ferait publier ladite signification par la voie de cette feuille, et se conformerait à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807; c'est en conséquence de ce que ledit sieur Rochon a requis la présente insertion et réitère les déclarations sus-énoncées. (2901)

ANNONCES DIVERSES.

En gros et en détail. — Un beau domaine situé à Vaugneray sur la route tendant de Lyon à Bordeaux.

Cet immeuble consiste en une belle auberge connue depuis un tems immémorial sous le nom d'auberge de la *maison blanche*, et un jardin complanté de beaucoup d'arbres à fruits et six pièces de fonds en terre, prés, vignes et bois, le tout de la contenance environ de 15 hectares et 13 ares (117 bicherées) situé autour de ladite auberge.

La vente de ce domaine aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur dans l'auberge qui en dépend; le dimanche 25 octobre 1829, par-devant M° Beluze, notaire royal à Lyon, faubourg de Vaise. Ou donnera de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour de plus amples renseignements, audit Beluze, notaire, ou à M. Mandrière, propriétaire à la Barge, commune de Grézieux-Lavarenne. (2906)

A VENDRE.

1° Belle propriété sur la rive gauche de la Saône, entre Mâcon et Trévoux, du prix de 140 mille francs.

2° Plusieurs domaines dans le Beaujolais, de divers prix.

3° Un domaine près de Chalambert (Ain), composé de bâtimens, terres, prés, paccages, 4 étangs, du prix de 32,000 francs, au revenu de 5 pour 0/0, sur baux à longs termes.

4° Maison avec écurie et remise, propres à l'établissement d'une auberge, près la chapelle St-Clair, à Caluire.

S'adresser à M° Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, chargé de divers placemens de fonds, et notamment de 8,000 fr. en rente viagère sur une personne âgée de plus de 60 ans. (2902)

Un beau fonds de café, très-achalandé, situé sur un quai, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville, avec tous ses ustensiles et ses agencemens. L'acquéreur sera subrogé au bail qui a encore plusieurs années.

S'adresser à M° Rigolet, notaire, rue St-Côme, n° 4. (2903)

Maisons à Lyon, des revenus de 4 et 5,000 fr.

Maisons aux Brotteaux, des revenus de 2,500 et 7,500 fr.

Maison de campagne à St-Just et autres aux environs de Lyon.

S'adresser à M° Rigolet, notaire à Lyon, rue Saint-Côme. (2791-4)

Environ 1,500 pieds de mûriers, de l'âge de six ans, à vendre à raison de 25 centimes le pied. S'adresser, à Lyon, à MM. Joseph Hobitz père et fils, quai Villeroi, n° 5; et à Villefranche, à M. Bonnatier, greffier de la justice de paix. (2847-G.-4)

M. Prinpiér, de Thizy, tuteur des enfans mineurs de défunt Jean-Claude Thivend, négociant filateur, domicilié à Thizy (Rhône), fait savoir au public qu'il est autorisé à céder à l'amiable à tel négociant qui se présentera, la part revenant à la succession dudit sieur Thivend dans les machines et autres objets dépendant de la société dont il a fait partie sous la raison Jars, Thivend-Marchand et C°, ayant pour objet la filature des cotons et le tissage, et dont le principal atelier est situé à Riorges (Loire), près Roanne.

Les amateurs pourront s'adresser, sans délai, au tuteur qui règlera les conditions du traité. (2904)

Un foudre cerclé en fer, de 46 à 50 hectolitres.

S'adresser à MM. Laverrière-Trouffieux et C°, liquoristes, quai Humbert, dit la Baleine, n° 13, à Lyon. (2897)

A PLACER.

Capitaux à placer par hypothèques par parties de 5, 10, 15, 20, 50,000 fr. et sommes plus fortes, divers capitaux à placer par hypothèques en viager. S'adresser à M° Rigolet, notaire, rue St-Côme, n° 4. (2791 bis-4)

Diverses sommes depuis 1,000 jusqu'à 40,000 fr. à placer pour longues années, sur bonnes hypothèques, dans le département du Rhône ou autres circonvoisins. S'adresser à M° Pinturel, notaire à Ste-Foy-lès-Lyon. (2792 G-8)

A LOUER.

De suite. — Grands hangars dans une cour fermée, situés aux Brotteaux, à la descente du pont Charles X, propres à faire des dépôts de marchandises, des écuries, des remises, et de vastes ateliers pour une fabrique quelconque; on les diviserait à la volonté des preneurs, et l'on pourrait remettre à la même personne qu'un local suffisant pour contenir un cheval, une voiture, et au-dessus un fenil spacieux.

Ces hangars conviendraient également à des commissions naires de roulage; et l'on pourrait y placer des ateliers de forges, charrons, mécaniciens, serruriers, charpentiers, etc.

Le local étant fermé et confié à la garde d'un concierge, doit inspirer toute sécurité pour les objets qui y seront déposés.

S'adresser à M. Angénieur père, négociant, rue Puits-Gaillot, n° 7. (2812-5)

Très bel appartement composé de neuf pièces avec cave et grenier, entre cour et jardin, rue Sala, n° 14, à louer pour la Noël, et l'on pourrait entrer en jouissance de suite. (2845-5)

De suite. — Deuxième étage composé de cinq à six pièces, avec cave et grenier, situé quai de Retz, n° 53, au 2° étage. S'adresser chez M. Manberguer, rue Pisay, n° 30. (2877-5)

AVIS.

AVIS AUX AMATEURS DE MUSIQUE.

SILVESTRE, luthier, ayant travaillé pendant cinq ans chez M. Gand, luthier de la musique du roi, et de l'École royale de musique de Paris, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs et artistes, qu'il fait et répare toutes sortes d'instrumens de musique, tels que violons, altos, basses, guitares, etc.

On peut voir et essayer chez lui, plusieurs instrumens de sa fabrique, il demeure place des Terreaux, n° 11, au 3° à Lyon. (2905)

SPECTACLE DU 10 OCTOBRE.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA COQUETTE CORRIGÉE, comédie. — LEON, opéra.

BOURSE DU 7.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 sept. 1829. 107f 40 35.

Trois p. 0/0, jous. du 22 déc. 1828. 81f 55 50 55.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1852f 50.

Rentes de Naples. Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janv. 87f 90 95 90.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janv. 1829. 75f 75f 114 112.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de juil. 51f 112 514.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de mai.

Empr. d'Haiti, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1828.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

